

DÉCISION DU MAIRE

LOCATION D'ENCEINTES ET DE LUMIÈRES POUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'organisation de la cérémonie des vœux 2025 destinée à la population et aux acteurs locaux ;
VU le devis proposé par la société Courtin Audio pour la location de matériel de sonorisation et d'éclairage ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la qualité technique des équipements pour la réussite de cet événement ;

Le Maire décide de louer des enceintes et des lumières auprès de la société Courtin Audio pour la cérémonie des vœux 2025, sur la base d'un devis d'un montant de 821,74 € hors taxes soit 986,09 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 24 décembre 2024

Le Maire



Alexis DARMOIS

